

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 JUILLET 2019
---------------------------	--

L'an deux mille dix-neuf et le mardi deux juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE - ALENDIA –BERMOND TRILLES - F. QUINTA – LANGLAIS - V. COPIN – MEDINILLA – GENESTIER - GONZALEZ ALVAREZ – LOMPECH – DE JESUS – DURUPT – TROUCHE – FRANCO – CLIMACO

Pouvoirs : COLL à JL. CHAMBON - ESCUDER SANCHEZ à L. BERMOND – JL. VERNET à G. TRILLES - D. HERRERA à F. QUINTA - L. COPIN à A. TROUCHE

Absents : E. OURADOU - T. JUSTAFRÉ - V. LEGROUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine GENESTIER, est désignée secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

2019-37 : Signature d'un contrat d'animation avec l'Association « Cobla Sol de Banyuls » pour un spectacle 6 sardanes le dimanche 19 mai 2019 à la salle Claude Nougaro.

2019-38 : Signature d'un contrat de mise à disposition de la piscine municipale de Thuir pour l'accueil de loisirs/groupes « El Raparou » de la Commune de Canohès.

2019-39 : Modification des tarifs de la cotisation annuelle à la bibliothèque municipale.

2019-40 : (annule et remplace la décision 2019-30) Modification n°3 de la régie de recettes droits de place.

2019-41 : Modification n°11 de la régie de recettes animation.

2019-42 : Signature du contrat n° 2019-049-3 avec la Société SDEA pour l'entretien du portail coulissant motorisé de l'école Julien Panchot.

2019-43 : Signature d'un contrat d'engagement avec l'orchestre « TÉQUILA » pour l'animation du thé dansant du dimanche 02 juin 2019 à Nougaro.

2019-44 : Signature d'un contrat avec la Société BARBOTEU RESTAURATION pour la prestation de restauration en liaison froide pour les Seniors de Canohès.

2019-45 : Signature d'un contrat avec la Société BARBOTEU RESTAURATION pour la prestation de restauration en liaison froide pour les enfants de l'accueil de loisirs sans hébergement.

2019-46 : Création d'une régie de recettes communication.

2019-47 : Nomination des régisseurs de la régie de recettes communication

2019-48 : Nomination des mandataires de la régie de recettes communication
2019-49 : Création des tarifs de la régie de recettes communication
2019-50 : Signature d'un contrat d'engagement avec le groupe « Les Tontons Givrés » pour un spectacle le 22 juin 2019 place du Bicentenaire.
2019-51 : Actualisation des tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2019/2020
2019-52 : Actualisation des tarifs de l'aide aux devoirs pour la rentrée 2019/2020.
2019-53 : Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs périscolaires pour la rentrée 2019/2020
2019-54 : Signature d'un contrat de location n°COFMPT/TDU/19013686 avec la Société COFICIEL BUNGALOWS d'un ensemble de 4 modules pour l'école élémentaire annexe rue Romain Escudier à Canohès.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 02 juillet 2019

DÉLIB 2019-01 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'UN ESPACE MUTUALISÉ A CANOHÈS AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF BOURG CENTRE (PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2019)

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 1^{er} Juillet 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif Bourg Centre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif Bourg Centre d'un montant le plus élevé,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier,

De DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°01

DÉLIB 2019-02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 1^{er} Juillet 2019

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les propositions de Monsieur le Maire exposées lors du conseil municipal

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget communal 2019.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°02

DÉLIB 2019-03 : AUTORISATION DU MANDATAIRE A SIGNER L'AVENANT N°6 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMENAGEMENT ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DANS LE CADRE DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES SOLLICITÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 1^{er} Juillet 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°6 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension des groupes scolaires, du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs périscolaires, tel que présenté en annexe,

D'AUTORISER IRa SPL Perpignan Méditerranée à signer l'ensemble des pièces relatives à cet avenant,

DE DIRE que cette dépense est prévue aux budgets 2019 et suivants.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°03

DÉLIB 2019-04 : MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS PAR MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP : OFFRE GROUPEE DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT UNIQUE ET/OU PAR CARTE BANCAIRE

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 1^{er} Juillet 2019.

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP dans le site Internet de la commune (ou à partir du site sécurisé de la DGFIP),

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP,

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2019 et suivants.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°04

DÉLIB 2019-05 : RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ENTRE LA COMMUNE D'ACCUEIL ET LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 1^{er} Juillet 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

DE DIRE que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal 2019.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°05

DÉLIB 2019-06 : SIGNATURE D'UN AVENANT DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019 RELATIF AU COFINANCEMENT DU FUTUR LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 1^{er} Juillet 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les termes de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 relatif au financement de l'Accueil Enfants Parents,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,

DE DIRE que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal 2019.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°06

DÉLIB 2019-07 : ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE

Vu l'avis favorable de la Commission Finances qui s'est réunie le lundi 1^{er} Juillet 2019.

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil,

DE DIRE que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2019 et suivants.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°07

DÉLIB 2019-08 : ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL - DÉBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE

Le Conseil Municipal décide :

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat, sans vote, sur les orientations générales du règlement local de publicité de la Communauté Urbaine de Perpignan.

Voir délibération n°08

DÉLIB 2019-09 : NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON - CONSULTATION DES ASSEMBLÉES SUR LE PROJET DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Le Conseil Municipal décide :

DE PRONONCER un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), d'un Règlement, de leurs annexes cartographiques et d'un rapport d'évaluation environnementale,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'autorité organisatrice.

VOTE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°09

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- Limitation de vitesse à 40 km/heure en agglomération
- Procédure de lutte contre les incivilités : dépôts sauvages

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 28

Le Maire,

Jean-Louis CHAMBON



